

COMMUNE DE VIGNIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05/2026

OBJET

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE – Affaire n°25-003-546

Conseillers en exercice	12	Quorum	7	Présents	12	Pouvoir(s)	0
Votants pour	11	Votant(s) contre	0	Abstention(s)	1		
Date de convocation	13 février 2026						

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à 20 h 00,

le conseil municipal de la commune de VIGNIEU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Camille REGNIER, Maire.

Etaient présents : Camille RÉGNIER, maire, Ana-Paula DUMARTEREY, Alain MARION, Christèle ZUCCOLO, Mickaël AUDOUAL, adjoints, Hélène GROSSELIN, Patrick FERRARIS Stéphane MINCHIN, Ingrid BOLDI, Sébastien RIMBOD, Céline DUBOIS, Olivier JULIA

Etaient absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Mickaël AUDOUAL

Mme le Maire expose à l'assemblée que suite à la demande de la commune, le TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération intitulée : *Affaire n° 25-003-546 / Enfouissement BT/TEL rue de Chichère.*

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **421 050 €**
- 2 - le montant total de financement externe serait de : **298 967 €**
- 3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : **0 €**
- 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : **122 083 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé, 11 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

- 1 **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
Prix de revient prévisionnel : **421 050 €**
Financements externes : **298 967 €**
Participation prévisionnelle : **122 083 €**
(frais TE38 + contribution aux investissements)
- 2 **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **0 €**

COMMUNE DE VIGNIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | | |
|----|--|------------------|
| 1. | le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 110 889 € |
| 2. | le montant total de financement externe serait de : | 0 € |
| 3. | la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : | 5 280 € |
| 4. | la contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 105 609 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé, 11 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

- PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
Prix de revient prévisionnel : **110 889 €**
Financements externes : **5 280 €**
(frais TE38)
Participation prévisionnelle : **105 609 €**
- PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **5 280 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23 février 2026

Le secrétaire de séance
M. Mickaël AUDOUAL



Madame le Maire
Camille RÉGNIER

